



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 5 juin 2019

CHARTRE DE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Ziad Khoury, Préfet de la Haute-Saône, et Claudy Chauvelot-Duban, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Saône, ont présidé le comité responsable du Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), réuni le lundi 1^{er} avril 2019, en présence de l'ensemble des partenaires concernés par l'hébergement ou le logement des personnes défavorisées.

A ce titre, la charte de prévention des expulsions locatives a été approuvée par l'ensemble des partenaires.

Alors qu'en Haute-Saône, une augmentation des procédures d'expulsion locative a été constatée depuis 3 ans, la charte recense d'une part l'ensemble des engagements des principaux partenaires concernés et d'autre part, identifie les freins pour diminuer le nombre d'expulsions et propose des pistes d'action pour les 6 ans à venir.

Des indicateurs de suivi permettront une évaluation annuelle des objectifs respectifs des uns et des autres pour atteindre collectivement une diminution des procédures d'expulsion.

Par ailleurs, de nouveaux partenaires ont été sollicités, et certains ont accepté d'inscrire dans la charte leurs engagements : La Banque de France, le référent Accompagnement Vers et dans le Logement (AVDL) de l'UDAF, Action Logement Services et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD).

Cette charte vient de faire l'objet d'une signature conjointe du Préfet et du Président du Conseil Départemental.

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION
03.84.77.70.12
justine.fillion@haute-saone.gouv.fr